

# Le BREVET PROFESSIONNEL (BP IV) PRODUCTIONS HORTICOLES

## Spécialités : « Productions florales et légumières » et « Pépinières »

### Les métiers préparés

Le BP IV prépare au diplôme **d'ouvrier hautement qualifié** en horticulture, capable de guider les autres salariés dans l'exécution des tâches, de recevoir les instructions de son supérieur hiérarchique auquel il rend compte de l'exécution des travaux.

Il permet également de **créer** ou de **reprendre une exploitation horticole** et donne accès aux aides à l'installation en tant que jeune agriculteur.

Le salarié titulaire d'un BP 4 Productions Horticoles se situe hiérarchiquement, après quelques années d'expérience, entre les ouvriers qualifiés (CAP ou BPA) et le personnel d'encadrement ou le chef d'exploitation.

### Les conditions d'admission

#### Etre majeur et justifier :

D'un an d'activité professionnelle à temps plein (ou d'apprentissage) à la date de la dernière évaluation du BP IV.

**et**

Etre titulaire d'un CAPA/ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur/ou avoir suivi le cycle conduisant au BEP, BEPA/ou avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde.

**ou**

Pour les candidats ne pouvant pas justifier de ces conditions, il faut avoir accompli : une année d'activité professionnelle à temps plein, avant l'entrée en formation, dans un secteur professionnel correspondant aux finalités du diplôme.

**ou**

3 ans d'activité professionnelle effectués à temps plein dans un autre secteur.

### Maître d'apprentissage ou de stage

Vous devez rechercher un **maître d'apprentissage ou de stage** (pour les stagiaires adultes) dans l'une des trois activités de productions horticoles suivantes :

- Floriculture
- Maraîchage
- Pépinières

**N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi.**

### La formation

Le BP IV se présente sous forme de 12 U.C qui, indépendantes les unes des autres, peuvent être obtenues séparément. Parmi ces 12 UC, 3 UCARE "Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale à l'Emploi" sont à valider parmi une carte d'UCARE proposée par le CFA.

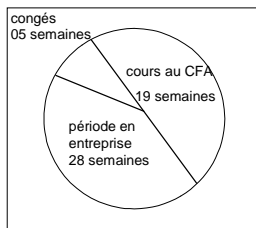
<b>Programme et horaire sur 1 an (à titre indicatif)</b>	
<b>Enseignement général</b>	
Mathématiques (UC4)	31
Expression et Communication (UC6)	48
<b>Enseignement professionnel</b>	
Connaissances techniques et scientifiques nécessaires aux Productions (UC1)	189
Machinisme (UC2)	48
Conduite d'un chantier de Productions Horti (UC3)	31
Biologie végétale (UC5)	49
Communications et relations inter personnelles (UC7)	50
Connaissance de l'entreprise : Législation sociale et du travail, les caractéristiques d'une entreprise, l'environnement socio – économique (UC8)	30
Gestion et suivi d'un chantier de productions (UC9)	30
Equipements et matériels horticoles (UCARE)	35
Suivi technique des productions	35
La filière horticole (commercialisation) ou langage (UCARE)	35
<b>Total</b>	<b>611 h</b>

Les cours au CFA se déroulent du lundi au vendredi midi, à raison de 35 h hebdomadaires.

**Des séances de Travaux Pratiques sont organisées au sein de l'atelier horticole du site parallèlement aux enseignements professionnels.**

- ▶ **Isabelle SARTRE**, coordinatrice [isabelle.sartre@educagri.fr](mailto:isabelle.sartre@educagri.fr)
- ▶ **Carole PELLEGRINO**, directrice [cfa.landes@educaari.fr](mailto:cfa.landes@educaari.fr)

## L'alternance CFA / entreprise



**La formation se déroule en général sur un an en alternance.**

### L'évaluation

La formation étant organisée en UC, les épreuves pour chaque UC sont réparties sur l'année de formation. Une UC acquise reste valable pendant 5 ans. Le diplôme est délivré lorsque les 12 UC constitutives du BP4 sont obtenues.

### La poursuite des études après le BP

La formation en BP par apprentissage privilégie l'entrée directe dans la **vie active** dès l'obtention de votre diplôme. Vous pouvez également **poursuivre vos études** si vous le désirez par la voie de la formation initiale scolaire, par apprentissage ou en formation adulte. Vous pouvez vous spécialiser dans un secteur professionnel « pointu » par un certificat de spécialisation ou en préparant un BP ou un Bac dans une autre spécialité. Sous dérogation, vous pouvez accéder à certains BTSA.

## Votre métier au quotidien

- Participer à la conduite du chantier de production.
- Guider le travail du personnel qui vous assiste dans l'exécution des tâches commandées que vous maîtrisez.
- Informer son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels et proposer des solutions.
- Communiquer avec les différents partenaires de l'entreprise.
- S'intégrer à la vie de l'entreprise et dans son environnement social et professionnel.

### L'activité technique

- Observer et apprécier l'état du support de culture ou de la parcelle.
- Effectuer les opérations de préparation du sol ou des substrats, en application des instructions données par son supérieur hiérarchique.
- Produire les jeunes plants (semis, bouturage...).
- Assurer la mise en place de la culture (plantation...).
- Effectuer les opérations de conduite et d'entretien de la culture (fertilisation, irrigation...).
- Procéder aux opérations de lutte phytosanitaire et informer son supérieur hiérarchique de toute anomalie de conditionnement.
- Raisonner et effectuer la préparation des produits en respectant les critères de mise en marche.

### Le parcours personnalisé

**Lors de votre admission au CFA nous évaluons ensemble vos connaissances et étudions votre expérience et vos acquis. En fonction des résultats nous vous proposerons un parcours de formation adapté à votre profil. Ainsi, vous pouvez être dispensé de certaines UC à l'entrée en formation, si vous êtes en mesure de les valider.**

**En fonction de votre cursus antérieur, la formation peut être organisée sur une année ou 2 années (avec passage du BPA "Productions Horticoles" puis du BP IV).**

### Pour s'inscrire :

- Retourner la fiche de pré inscription au CFA
- Le CFA vous convoque pour un entretien et un test écrit
- Le CFA confirme votre pré inscription ou vous propose une ré-orientation. Il vous transmet :

⇒ Un dossier d'inscription

⇒ Une fiche d'attestation d'embauche que vous devez faire compléter par le Maître d'apprentissage et nous retourner. Dès réception de cette fiche, le CFA service interface envoie à votre futur employeur tous les documents relatifs à la signature du contrat d'apprentissage.